

Sonodyn™ inox 304 : le premier sonomètre éducatif pour les industries agro-alimentaires

Les milieux industriels peuvent être des environnements particulièrement bruyants dans lesquels le risque sonore doit être maîtrisé dans le cadre d'une politique sécurité efficace. Celle-ci commence par la prévention et la sensibilisation.

Conçu en partenariat avec un fabricant français d'afficheurs à LED, Bobet Matériel proposera début 2013, en exclusivité dans les industries agro-alimentaires, le premier sonomètre éducatif pour ces professionnels. Il sera présenté pour la première fois au public au CFIA de Rennes.

Les nuisances sonores sont devenues un véritable enjeu de santé publique. Dès 85 dB(A), on atteint le seuil de danger. Au-delà, les cellules ciliées de nos oreilles commencent à subir des séquelles irréversibles sans pour autant que l'on éprouve une douleur immédiate.

Bobet Matériel, en prise directe avec les environnements industriels agro-alimentaires a constaté la carence de solution collective et visuelle pour informer tout un atelier sur le niveau sonore cumulé et éduquer le personnel au port d'équipement adapté.

Le sonomètre Sonodyn™ inox 304 est alors né du croisement entre son expertise et le savoir-faire d'un concepteur français d'afficheurs lumineux à LED (Cesatec - Groupe P.E.A.C.E., fabricant également de radars pédagogiques).

Installé au coeur d'un environnement industriel, le sonomètre Sonodyn™ affiche en temps réel le niveau sonore de l'environnement de travail, en chiffres et par le biais de barres lumineuses de couleurs différentes selon l'intensité sonore. Il indique en parallèle, sous la forme de pictogrammes, les équipements de protection à adopter en fonction du niveau sonore constaté*.

Pour les industries agro-alimentaires, le caisson est conçu en inox 304 dans les ateliers de chaudronnerie du groupe Bobet, afin de respecter les normes sanitaires liées aux industries agro-alimentaires (étanchéité, qualité de soudure, sécurité alimentaire...).

Dans une version plus évoluée*, le Sonodyn™ devient un outil de mesure. En intégrant un sonomètre étalonné et un système informatique plus pointu, il permet une prise de son plus précise et propose alors une interface pour le responsable de l'atelier ou de la sécurité-hygiène : gestion et enregistrement du niveau sonore, analyse des pics et mise en place des EPI, mesure de la cartérisation des machines, etc.

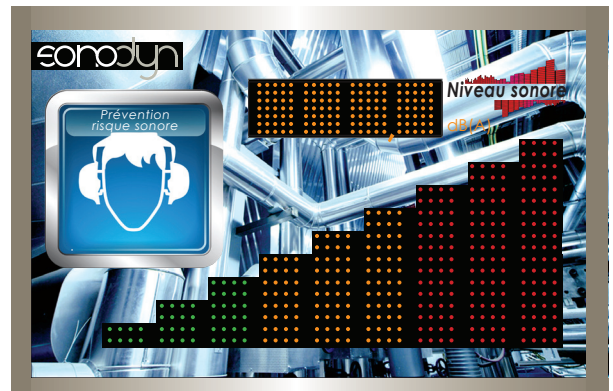
Mis sur le marché début 2013, les premiers Sonodyn™ inox 304 seront en démonstration pour la première fois au CFIA de Rennes, du 12 au 14 mars 2013.

Bobet Matériel espère équiper plusieurs centaines d'ateliers dès la première année.

* sur option

Contact presse :

Sylvie Le Roux
06 28 69 05 24
sylvie.leroux@pressentiel.fr



Sonodyn™ inox 304

Sonodyn™ est constitué de 3 cartes [carte sonomètre pour l'acquisition du signal audio, carte affichage numérique pour afficher une valeur décimale au format xxx.x, carte bargraphe pour visualiser l'intensité sonore à l'aide de 3 barres vertes, 3 jaunes et 3 rouges]. L'appareil interroge périodiquement le ou les capteurs de son et fait une moyenne des différentes valeurs obtenues, en les lissant selon un système de moyenne glissante. La valeur ainsi calculée est transmise vers les afficheurs Alpha_dB pour être affichée sur le bargraphe.

Une gestion permanente de la luminosité est effectuée pour une économie d'énergie et un confort des utilisateurs.

A tout moment, un utilisateur peut se connecter en Wifi sur le point d'accès Sonodyn et y voir les informations affichées en temps réel. Avec les codes d'accès, il peut également visualiser l'historique des valeurs enregistrées.

Plusieurs options possibles : raccordement à un sonomètre autonome étalonné [certifié SL-4013], flash de dépassement de seuil prédéfini, afficheurs multiples, jusqu'à 7 sources d'acquisition de son, sérigraphie face avant personnalisée.

www.bobet-materiel.com
commercial@bobet-materiel.com

Repères

Le bruit en milieu industriel :

Le critère pris en compte pour juger de l'impact du bruit sur la santé d'un travailleur est son exposition au bruit. Ce critère se rapproche de la notion de « dose de bruit » reçue. Pour savoir si une situation d'exposition est potentiellement néfaste pour la santé, on s'attache donc à déterminer le « niveau cumulé », qui tient compte à la fois du niveau sonore reçu par l'opérateur et de la durée d'exposition.

D'une manière générale, on considère que des mesures de prévention sont nécessaires dès lors que l'une des situations suivantes est rencontrée sur un lieu de travail :

- **Ambiance sonore bruyante**, comparable à celle d'une rue à grand trafic, d'un restaurant très fréquenté ou encore au bruit d'un aspirateur, pendant la majeure partie de la journée.
- **Nécessité d'élever la voix** pour tenir une conversation à deux mètres de distance, et ce au moins durant une partie de la journée.
- **Utilisation d'outils ou d'équipements motorisés** bruyants pendant plus de la moitié de la journée.
- **Branche d'activité industrielle réputée bruyante**, telle que : bâtiment et travaux publics, production du béton, industries des produits minéraux, industrie du bois-papier, plasturgie, industries agroalimentaire et textile, métallurgie et transformation des métaux, construction automobile et des équipements mécaniques.
- Présence de **bruits occasionnés par des impacts** (coups de marteau, forgeage au pilon, outils pneumatiques de démolition) ou de sources explosives (outils à cartouche explosive, détonateurs, armes à feu).

Echelle des décibels :

L'intensité des sons est exprimée en décibels dans une échelle allant de 0 dB(A), seuil de l'audition humaine, à 120 dB(A), limite supérieure des bruits usuels de notre environnement. Néanmoins, à partir de 85 dB(A), attention danger !

80 dB(A) : le seuil de risque

Il s'agit d'une valeur importante qui sert de base à la réglementation « bruit au travail ». A partir de ce seuil, l'employeur se doit d'apporter une information sur les risques auditifs encourus, de proposer un contrôle de l'audition (facultatif) et de mettre à disposition de ses salariés des protections auditives adaptées. A partir de 80 dB(A), la durée d'exposition à la source de bruit est un facteur important de risque.

85 dB(A) : le seuil de danger

Selon la réglementation « bruit au travail », lorsque le salarié est exposé à un niveau de 85 dB(A) sur une période de 8h, le port de protections auditives est obligatoire.

120 dB(A) : le seuil de douleur

Le seuil de 120 dB(A) marque le début de la douleur. Nos oreilles nous font mal. C'est un message d'alerte... qui arrive bien tard !

En effet, les seuils de danger et de douleur sont séparés de 35 dB(A), soit une pression 56 fois plus importante.

Et paradoxalement, la dégradation des cellules ciliées de nos oreilles survient bien avant d'avoir mal.

Contact presse :

Sylvie Le Roux
06 28 69 05 24
sylvie.leroux@pressentiel.fr

A propos du Groupe Bobet

En 30 ans, le groupe Bobet est devenu un acteur majeur sur le secteur de la fourniture pour les industries agro-alimentaires, en France comme à l'international (CA 2011 : 33 millions €).

Aujourd'hui fort de 250 salariés, de filiales au Brésil et en Hongrie, et présent dans 80 pays du monde, le groupe entend non seulement conforter sa position auprès des industries agro-alimentaires, mais aussi élargir son savoir-faire à de nouvelles applications (la décoration notamment) et aborder de nouveaux marchés : grande distribution et grand public.

Trois entités composent le groupe et représentent des savoir-faire spécifiques : Bobet Matériel (négoce et fabrication inox d'équipements et fournitures pour les industries agro-alimentaires), Manulutex (fabricant d'équipements pour la protection individuelle : gants et tabliers, traditionnels ou en inox) et Termet (spécialiste des équipements pour abattoirs et plus généralement des équipements liés au processus viande).

A propos de Cesatec

CESATEC est une société spécialisée dans la conception et la réalisation d'afficheurs lumineux dynamiques diodes électroluminescentes (Leds), basée à Talange (57). Elle bénéficie d'une expérience de plus de 15 années, en étude et en fabrication, dans le domaine de la signalisation dynamique et de l'interfaçage homme-machine et homme-système. Elle propose des solutions sur-mesure à ses clients issus des secteurs du transport, des collectivités, des services et de l'industrie.

CESATEC appartient au Groupe PEACE, basé au Luxembourg, en France et en Suisse.

INTERMEAT Services - Groupe P.E.A.C.E. - 2, rue Jean Jaurès - BP 120 - L-3402 DUDELANGE - Tél.: 03 52 52 30 37